

# 7

Population wallonne

Affinités de comportement

Affinités socio-culturelles

Affinités politiques

Enracinement et migrations

## Pistes d'interpellation

Problématiques socio-économiques

Pistes d'interpellation

Cadre environnemental

Cadre institutionnel

Territoires d'action et outils de gestion

Esquisses de synthèses en contours flous

# Synthèse des zones d'influence des pôles locaux et des pôles régionaux

## ◆ Méthode et analyse

Sur base de l'emploi et de différents types de services (consommation, enseignement, santé), nous avons synthétisé les zones d'influence des pôles de niveau régional et de niveau local.

La méthodologie choisie a été la même pour chacun des services étudiés : dans un premier temps, les centres polarisants ont été identifiés (sur base de critères variables), ensuite, les aires d'influence de ceux-ci ont été déterminées en fonction de la destination principale des résidents de chaque commune. La synthèse a consisté à regarder, commune par commune, le pôle de destination principal pour les différents types de services et l'emploi, et à retenir celui qui apparaissait le plus souvent.

### Les zones d'influence des pôles locaux

La distribution des zones d'influence des pôles locaux met en évidence un réseau relativement homogène sur le territoire wallon : ces zones sont néanmoins plus étendues autour des pôles majeurs, ainsi que dans les régions de faible densité de population.

La zone d'influence de Bruxelles s'insère dans des espaces caractérisés par un déficit de véritables pôles locaux; dans les communes plus éloignées de la capitale, Bruxelles ne polarise que dans le domaine des services de santé.

L'extension vers le sud de la zone d'influence de Liège s'explique de la même façon : un déficit de pôles locaux suffisamment forts et un rayonnement important des hôpitaux liégeois. Quelques zones sont peu ou mal polarisées, indiquant par là un déficit de centres locaux structurants. On les trouve principalement aux confins de la Wallonie (Erquelinnes, Bouillon, Vresse-sur-Semois, Gouvy, Raeren) et en province luxembourgeoise. Dans le Brabant wallon, la faible polarisation s'explique davantage par la présence de petits centres proches et de niveau hiérarchique équivalent.

L'influence de pôles étrangers est réduite à quelques communes des cantons de l'Est, notamment Kelmis et Plombières vers Aix-la-Chapelle, ainsi qu'aux communes de Chiny et Florenville dans le Luxembourg, polarisées sur la ville de Sedan.

### Les zones d'influence des pôles régionaux

Cinq pôles régionaux majeurs, y compris Bruxelles, exercent leur influence sur la plus grande partie de la Wallonie :

- la polarisation de Bruxelles s'étend sur tout le Brabant wallon et, plus à l'ouest, jusqu'à Tournai;
- les quatre pôles du sillon wallon se partagent l'axe peuplé de la Wallonie, avec une dissymétrie vers le sud, leur influence vers le nord étant limitée par celle de Bruxelles;
- parmi ceux-ci, Liège, plus important et plus éloigné de Bruxelles, a une zone d'influence limitée vers le nord par la frontière avec la Flandre.

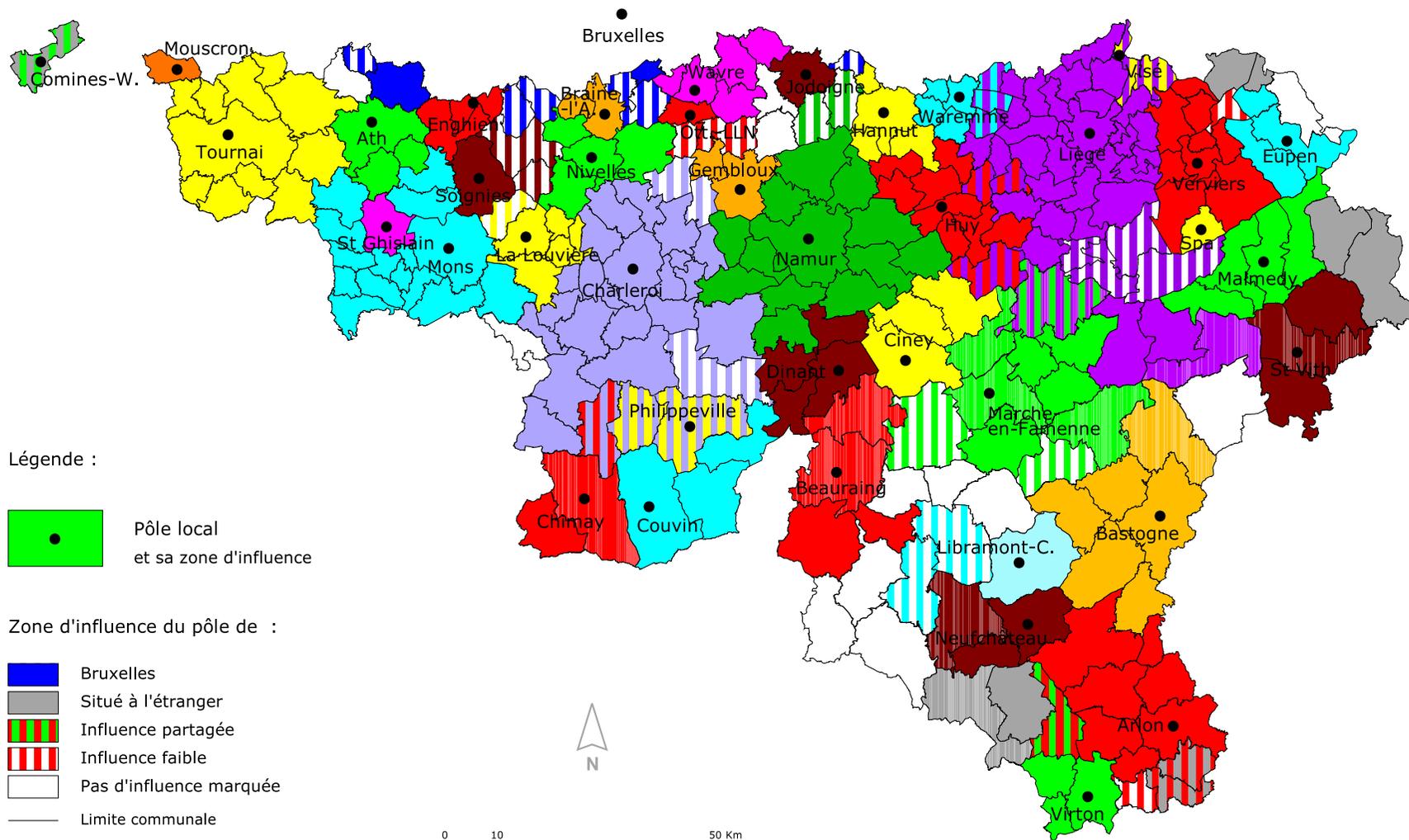
Les Cantons de l'Est ainsi que les communes de Comines, Mouscron et Estaimpuis (Hainaut occidental) sont inclus dans l'aire d'influence de pôles étrangers (Aix-la-Chapelle et Lille).

A l'écart des pôles principaux, de larges zones mal polarisées apparaissent dans l'est et le sud-est de la Wallonie. Il en est partiellement de même autour de Tournai mais la proximité de Lille et Bruxelles rend la situation quelque peu différente.

## ◆ Réflexions

Cette synthèse montre les grands traits de la hiérarchie urbaine et du partage des zones d'influence. Basée sur trois types de services et sur l'emploi, elle montre de véritables bassins de vie régionaux et surtout locaux, à la base de réseaux de relations et d'identités locales. Les pôles du sillon et leurs zones d'influence émergent très clairement de la cartographie, de même que les pôles du sud et de l'est de la Wallonie, où les services de base se structurent autour des petits centres locaux. Certaines zones sont par contre mal polarisées à l'échelle locale, comme le Brabant wallon où les pôles locaux ne constituent pas toujours des centres de vie clairement identifiables. Par contre à l'échelle régionale, toute cette sous-région est orientée vers Bruxelles.

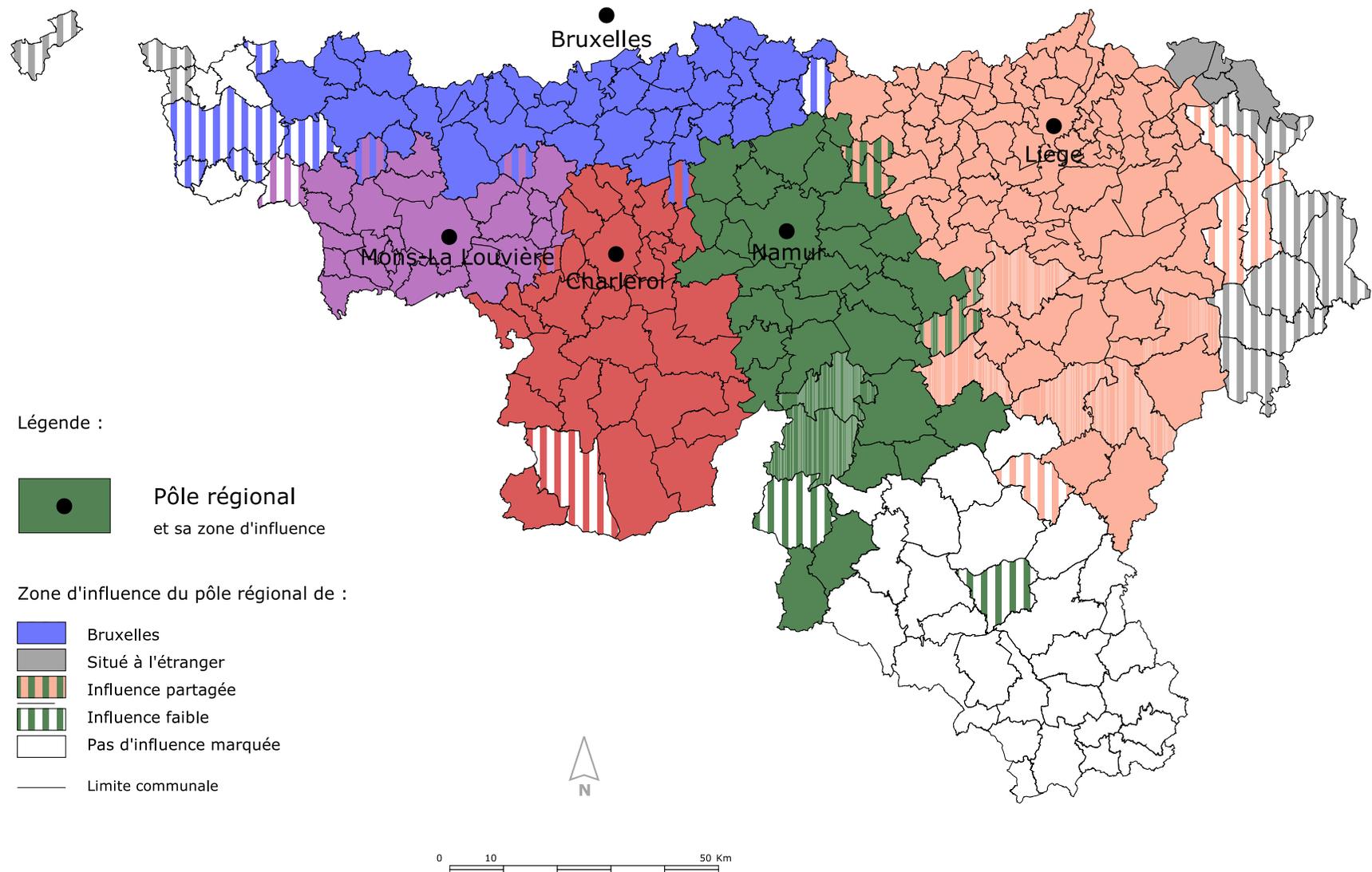
# Synthèse des zones d'influence des pôles locaux



Sources de données : cartes des zones d'influence des centres d'emplois, scolaires, hospitaliers et commerciaux

CPDT Réalisation : G. Van Hamme et Y. Vekemans (IGAT - GUIDE)

## Synthèse des zones d'influence des pôles régionaux



Sources de données : cartes des zones d'influence des centres d'emplois, scolaires, hospitaliers et commerciaux.

CPDT Réalisation : G. Van Hamme et Y. Vekemans (IGÉAT - GUIDE)

# Evolutions démographique et économique (1991-1999)

## ◆ Méthode et analyse

Cette carte est basée sur le croisement de deux données : la dynamique démographique, essentiellement déterminée par les mouvements migratoires, et l'évolution de l'emploi, mesurée au lieu de travail.

Elle montre une bonne relation entre les variables et permet donc d'identifier des zones globalement dynamiques :

- le Brabant wallon est le lieu privilégié de la périurbanisation bruxelloise, mais de plus en plus il développe également une dynamique de type à la fois métropolitain et endogène; il connaît une croissance sensible de sa population, essentiellement liée à l'immigration, ainsi qu'une forte croissance des activités, tant dans les services à la population que dans les services de haut niveau et les activités industrielles technologiques. Notons que l'ouest du Brabant présente un profil différent;
- un processus comparable, mais de bien moindre ampleur, se retrouve dans la zone périurbaine de Liège et, à une échelle plus petite encore, au sud de Charleroi;
- la région namuroise connaît globalement une dynamique favorable, notamment dans quelques communes du sud;

- la Lorraine traverse également une période de grand dynamisme. Celui-ci est lié d'une part à l'influence du Luxembourg, vers lequel de nombreuses personnes vont travailler pour des revenus plus élevés qu'en Belgique, d'autre part à un dynamisme économique local et une attractivité croissante pour les investisseurs.

A l'opposé, on peut identifier des zones globalement en déclin :

- toute une frange du Hainaut (de Mont-de-l'Enclus jusqu'à Honnelles en passant par Tournai), à l'exception notable de Mons. Les communes allant du Borinage à Charleroi s'inscrivent dans des dynamiques comparables;
- Liège et ses communes industrielles voisines, qui connaissent à la fois une baisse de la population et un déclin de l'emploi;
- les communes frontalières autour de la botte de Givet;
- quelques communes au cœur de l'Ardenne (Hotton, Rendeux, La Roche-en-Ardenne).

Les autres sous-régions ont des dynamismes plus contrastés selon les critères, tels le Hainaut occidental relativement dynamique sur le plan de la création d'emplois mais déprimé du point de vue démographique, les Cantons de l'Est où la dynamique est essentiellement liée à l'éco-

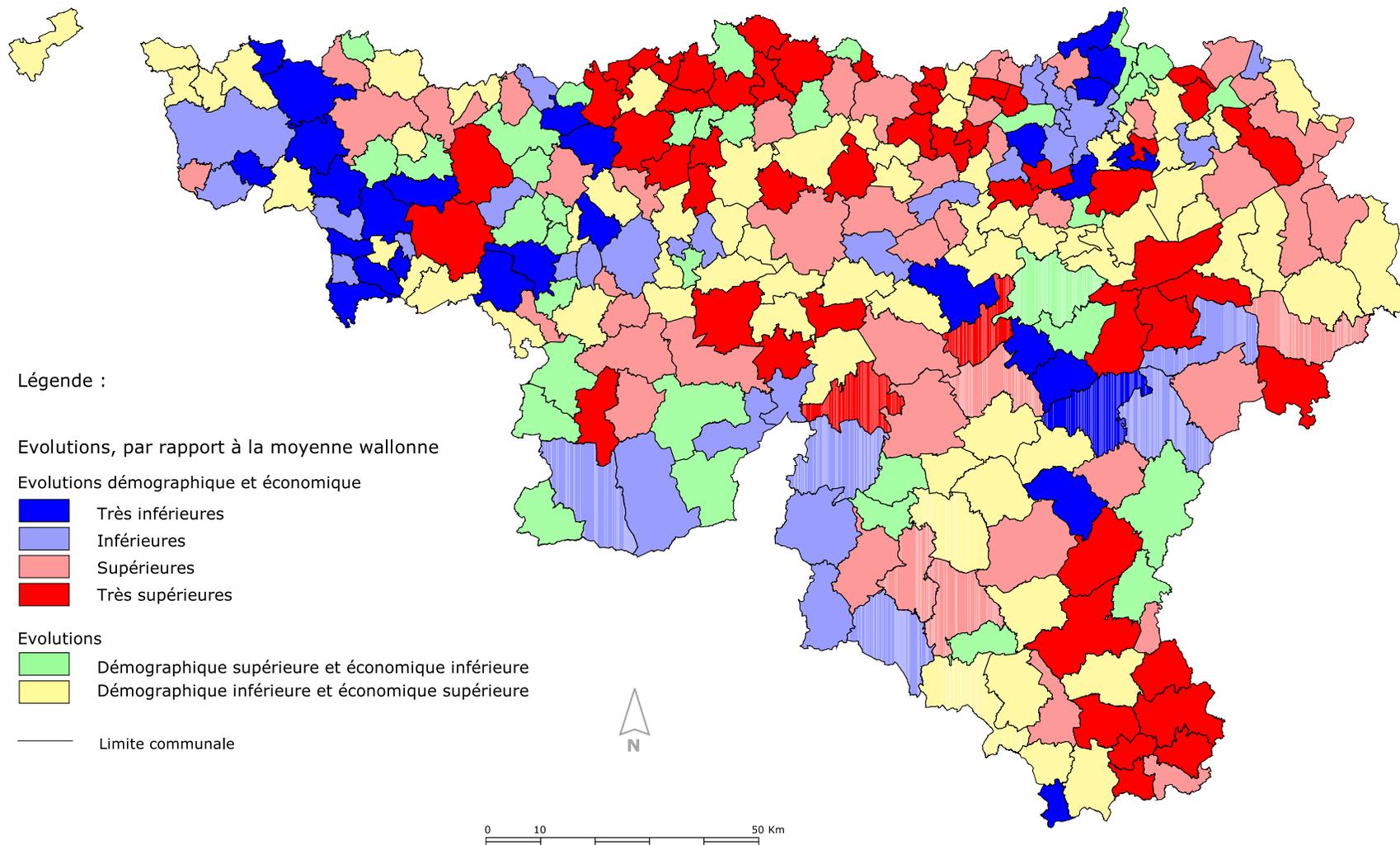
nomie, ainsi que les Ardennes, avec des situations assez contrastées selon les zones.

## ◆ Réflexions

Quand on envisage la question de l'association de communes, cette représentation suggère un problème comparable à celui mis en évidence par la carte de la répartition des revenus : doit-on associer les communes qui ont des dynamiques identiques ou, au contraire, favoriser des partenariats entre celles dont le profil est plus contrasté?

D'un côté, des évolutions identiques dans des communes voisines impliquent souvent des difficultés comparables qu'il est sans doute plus aisé d'affronter ensemble; de l'autre, des communes dont la dynamique est positive peuvent servir de modèle et de soutien à des communes en crise, pour peu que leurs structures et avantages initiaux soient proches. Il ne s'agit pas ici de trancher cette question politique cruciale. Le SDER se positionne par rapport à cette problématique et y apporte certains éléments de réponse.

# Evolutions démographique et économique (1991-1999)



Source des données : INS

CPDT Réalisation : G. Van Hamme (IGEAT- GUIDE)

Le SDER fonde son projet de structure spatiale sur les aires de coopérations transrégionales et les pôles (ainsi que sur des aspects plus liés aux flux et transports, et les régions agrogéographiques).

Les pôles concentrent «la présence et la complémentarité de fonctions pouvant servir d'appui pour structurer et développer l'espace régional». Ils sont «de taille variable et ont à jouer des rôles très différents» (p. 133) Ils peuvent aussi «contribuer à organiser les relations villes/campagne». Les pôles ont donc une responsabilité importante dans le développement de la région. Une «large initiative est laissée pour ce faire aux instances locales» (id.). Le schéma de structure communal, ou le schéma d'agglomération pour les pôles couvrant plusieurs communes («communes contiguës dont les tissus agglomérés s'interpénètrent», p. 133) sont les instruments par excellence pour une bonne gestion des différents enjeux en présence.

Les 4 pôles wallons majeurs du SDER sont repris dans cet atlas sur la carte des pôles régionaux : Namur en tant que «capitale régionale», Liège et Charleroi en tant que «pôles majeurs», disposant chacune d'un aéroport régional et d'atouts importants, Mons (La Louvière) enfin, en tant que «pôle régional». La carte des pôles locaux s'écarte de l'énoncé des pôles du SDER au niveau de quelques communes, ce qui s'explique entre autres par le fait que le SDER tient un propos volontariste tandis que notre cartographie relève de paramètres observés. Le SDER exprime le souhait de voir se développer certains pôles potentiels et que ceux-ci assument les défis auxquels ils sont confrontés : «conjoncture de croissance complexe à maîtriser», «problèmes de restructuration du tissu urbain et économique», «rôle de centre pour leur zone d'influence», en particulier dans le cas des pôles d'appui en milieu rural, développer leur potentiel touristique pour certains, leurs atouts transfrontaliers pour d'autres... (p. 134-136).

La philosophie est celle, déjà énoncée, d'une cohésion sociale et économique et d'une gestion efficiente du territoire. La coopération voulue en ce sens pourrait s'organiser dans le cadre de ces pôles, base d'aires de coopération supracommunales. La carte des dynamiques pose cependant à nouveau la difficile question de la solidarité et de la gestion et redistribution équitable des ressources. La partie *Mise en œuvre* du projet de structure spatiale avance différentes propositions de gestion quotidienne en vue de structurer le territoire dans ce sens : le développement d'une politique foncière, l'attribution ciblée des moyens publics pour réduire les inégalités spatiales et la mise en place de mécanismes de péréquation financière (p. 156).

Ce dernier point, la péréquation financière, est certainement un des enjeux cruciaux de la coopération supracommunale et un des outils par excellence d'une stratégie de cohésion sociale et économique. De tels mécanismes, fondés sur une base légale ou contractuelle, «permettront aux communes associées au sein d'une même aire de coopération de mettre en commun certaines de leurs ressources et d'en répartir le produit en fonction des charges et des capacités de chacune» (p. 157).

Le CAW traite également, bien que de façon beaucoup plus succincte, les notions «d'agglomération, de communautés urbaines et rurales», qui seront «envisagées dans le souci de renforcer la cohérence du développement des entités concernées en matière d'aménagement du territoire» (p. 116), dans une synergie entre «aménagement du territoire, urbanisme et environnement». Le CAW renvoie ici au SDER, «outil de référence et d'orientation dont le rôle est d'exposer un projet de développement territorial...» (p. 119).

Le CAW consacre une série de mesures spécifiques à la politique aéroportuaire et au développement des aéroports de Liège et Charleroi (p. 152-153).

## Zones de développement (2000-2006) et plafonds d'intervention de la Région wallonne. Zones éligibles au titre des objectifs régionaux des fonds structurels européens (2000-2006)

### ◆ Méthode et analyse

Les cartes qui suivent reprennent les zones et les types d'aides octroyées par les instances européenne, wallonne ou fédérale. Les résultats de ces interventions en termes de création d'emplois, de création d'entreprises ou de valeur ajoutée sont délicats à analyser. Il est, par exemple, difficile de savoir si telle amélioration dans l'économie locale dépend des mesures d'aides ou d'autres facteurs. De plus, la plupart de ces interventions sont assez récentes et ne permettent généralement pas un recul suffisant pour percevoir des changements significatifs. Nous n'analyserons donc pas les effets des interventions mais nous nous concentrerons sur la délimitation des zones et le type d'aide octroyée.

### Zones de développement<sup>7</sup>

Les zones reprises sur la carte bénéficient d'aides émanant de l'Etat et dirigées vers la création de petites, moyennes et grandes entreprises avec une intensité d'intervention qui diffère en fonction des zones et de la taille de l'établissement qui s'implante. Ces zones d'aide à l'implantation ont reçu l'aval de la Commission européenne le 20 septembre 2000. Elles ne peuvent inclure plus de 30% de la population belge. Il a été décidé au niveau fédéral que deux tiers des 30% bénéficieraient à la Wallonie.

Une fois ce partage effectué, la délimitation des zones en Wallonie a été laissée à l'appréciation de la Région. Les zones sont à déterminer sur base de cinq critères socio-économiques tels le taux de chômage, le P.I.B./hab., etc. La Wallonie a choisi comme critère principal le taux de chômage, comparé à la moyenne wallonne. Ce critère a été croisé avec la présence de zonings ou autres infrastructures favorables à l'implan-

<sup>7</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2000 portant exécution des articles 2, 12, 16 et 38 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique (M.B. du 02/12/2000, p. 40490 ou <http://wallex.wallonie.be>)

tation d'entreprises. Afin d'obtenir un maximum de zones d'un seul tenant, certains aménagements ont été effectués avec l'inclusion (ou l'exclusion) de communes qui ne répondaient pas (ou répondaient) aux critères.

### Zones d'intervention des Fonds structurels européens en 2000-2006

Les zones éligibles aux différents objectifs sont déterminées sur base d'une série d'indicateurs économiques.

Pour être éligible à l'Objectif 1, un critère principal entre en compte : un P.I.B./hab. égal ou inférieur à 75% de la moyenne enregistrée pour l'ensemble de l'Union européenne.

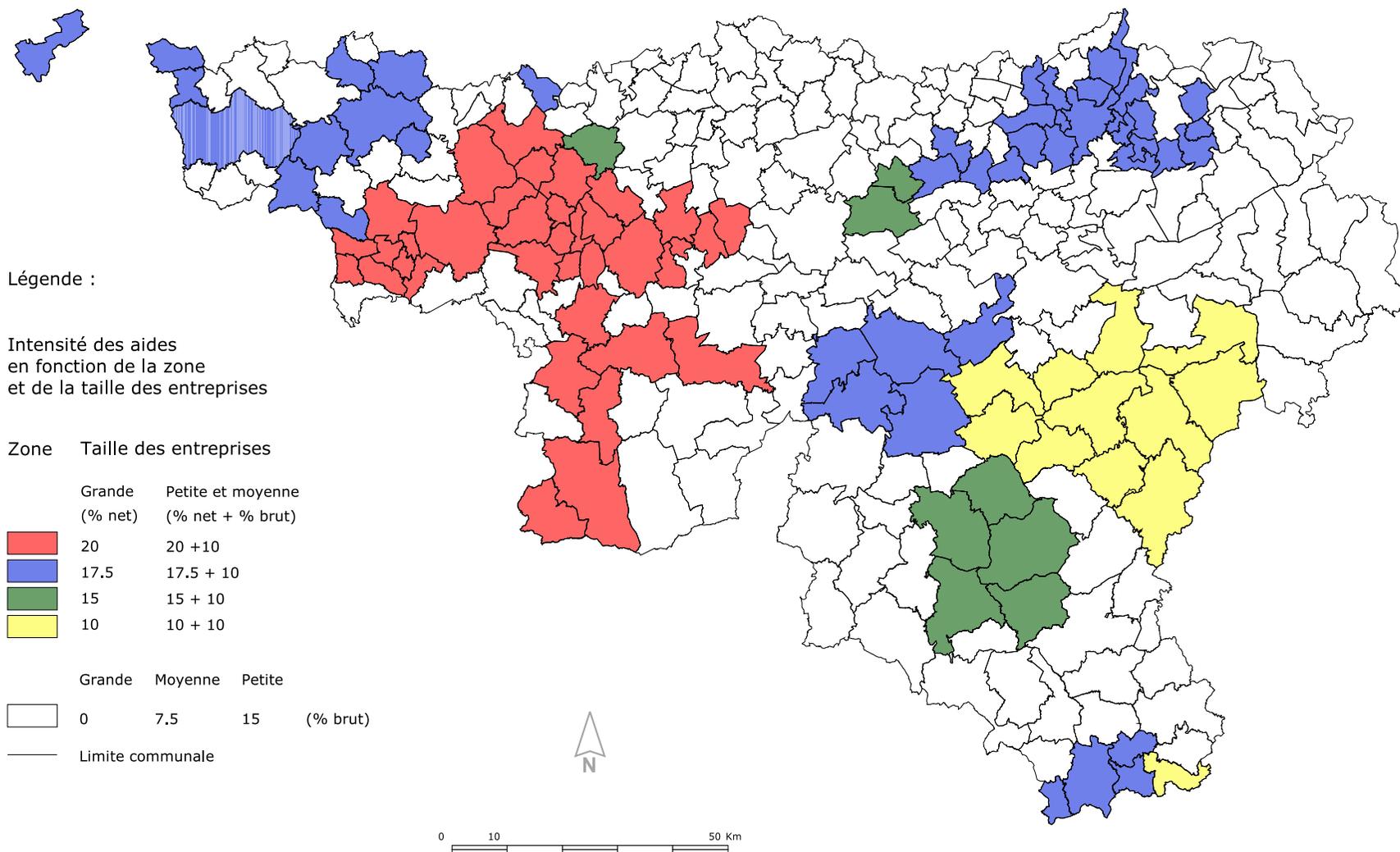
Concernant l'Objectif 2, trois critères principaux d'éligibilité ont été définis :

- un taux de chômage supérieur à la moyenne communautaire
- un pourcentage d'emplois industriels supérieur à la moyenne communautaire
- un déclin dans cette catégorie d'emplois

Pour l'Objectif 5b, le critère général d'éligibilité est un niveau de développement socio-économique faible (évalué sur base du P.I.B./hab.). A ce critère général s'ajoutent trois autres critères principaux dont deux au moins doivent être obligatoirement respectés :

- taux élevé d'emploi agricole,
- bas niveau de revenu agricole,
- faible densité de population et/ou tendance à un dépeuplement important.

# Zones de développement (2000-2006) et plafonds d'intervention de la Région wallonne



Source des données : Ministère de la Région wallonne - DGEE

CPDT Réalisation : Y. Vekemans (IGEAT - GUIDE)

La période de programmation 2000-2006 connaît un changement dans la dénomination des objectifs par rapport aux périodes précédentes puisque n'existent plus que les objectifs 1 et 2. L'objectif 2 est subdivisé en trois types de zones éligibles, à savoir les types urbain (nouvel objectif), rural (ancien objectif 5b) et en restructuration industrielle (ancien objectif 2).

La province du Hainaut, dont le P.I.B/hab. est proche du seuil critique de 75% par rapport à la moyenne de l'Union Européenne, était éligible à l'objectif 1 sur la période 1994-1999. L'arri-

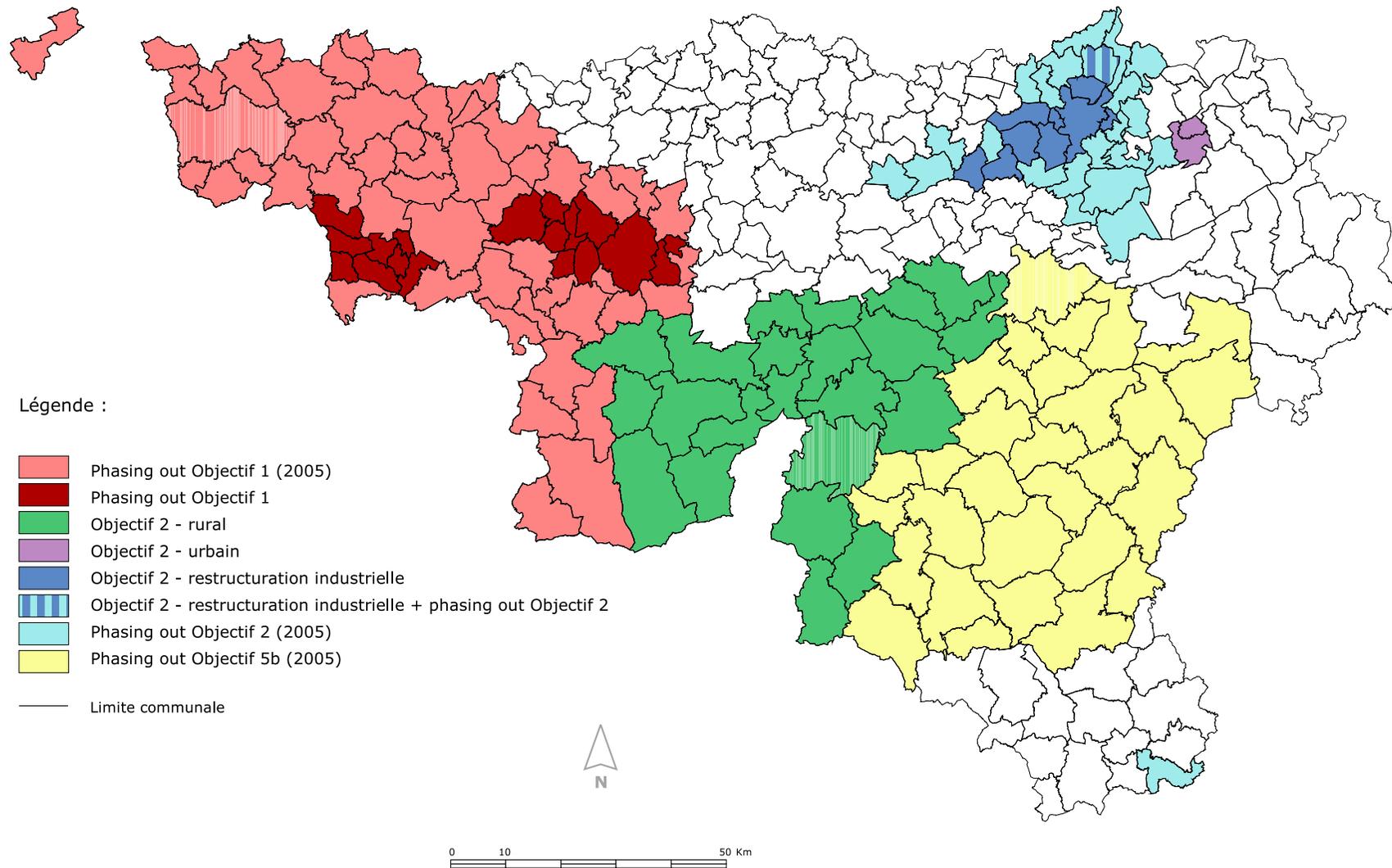
vée progressive des pays de l'Est dans l'Union européenne pour la période de programmation suivante modifie les critères d'éligibilité et le Hainaut connaît actuellement un régime de transition qui le mènera, à terme, à sa non-éligibilité au titre des objectifs régionaux des fonds structurels européens. Cette transition, appelée aussi «*Phasing Out*», s'applique également à une grande partie de la zone sous Objectif 5b de la programmation précédente, ainsi qu'à la plus grande partie de la zone en Objectif 2, centrée sur Liège.

## ◆ **Réflexions**

La disponibilité d'aides dans certaines zones est susceptible d'entraîner des dynamiques propres qui ne se retrouvent pas toujours dans les zones voisines présentant pourtant des caractéristiques semblables. L'intensité et le type des aides octroyées orientent ainsi en partie l'évolution économique et sociale des sous-régions wallonnes.

Une des quatre priorités du CAW est l'accélération du développement des arrondissements soutenus par l'Europe. Le CAW rappelle «qu'actuellement les 2/3 de la population wallonne bénéficient de fonds européens», et que cette population couvre près de 60 % du territoire (p. 12). Le développement général de la Wallonie va de pair avec le «rattrapage» de ces arrondissements, et en particulier, des agglomérations urbaines «axe central de toute politique économique efficace et durable» (p. 12).

## Zones éligibles au titre des objectifs régionaux des fonds structurels européens (2000 - 2006)



Sources des données : Ministère de la Région wallonne - DGEE; site internet inforegio

CPDT Réalisation : Y. Vekemans (IGEAT - GUIDE)

# Intensité des relations transrégionales

## ◆ Méthode et analyse

Cette carte tente de synthétiser l'intensité des relations transfrontalières entre différentes parties du territoire wallon et les régions voisines.

Elle se base sur trois informations qui permettent de quantifier l'importance de ces relations :

- le trafic autoroutier, qui constitue une synthèse en soi dans la mesure où il témoigne de l'intensité des flux, que ce soit de marchandises ou de personnes (navettes quotidiennes, déplacements professionnels, achats, ...);
- la part des actifs travaillant en dehors de la région, c'est-à-dire la dépendance à un pôle d'emploi extérieur;
- la dépendance à un pôle commercial extérieur, que ce soit pour les achats courants (pôles locaux) ou semi-courants (pôles régionaux).

Les zones où les relations transrégionales présentent une grande intensité sont dans l'ordre d'importance : le Brabant wallon (vis-à-vis de Bruxelles), les cantons de l'Est (vis-à-vis de l'Allemagne), le Sud-Est (vis-à-vis de Luxembourg), Mouscron-Comines et Estaimpuis (vis-

à-vis de Lille et de la Flandre). Ces sous-régions aux relations intenses avec l'extérieur sont donc essentiellement les zones périurbaines de villes importantes situées de l'autre côté de la frontière wallonne.

Les grandes villes wallonnes, de par leur situation centrale sur le sillon wallon et/ou de la crise de l'emploi qu'elles affrontent, ne constituent pas, par contre, des pôles attractifs pour des zones situées en dehors de la Wallonie.

Les zones au sud du sillon, à l'exception de la Lorraine, ont également de faibles relations avec l'extérieur, y compris le long de la frontière française.

## ◆ Réflexions

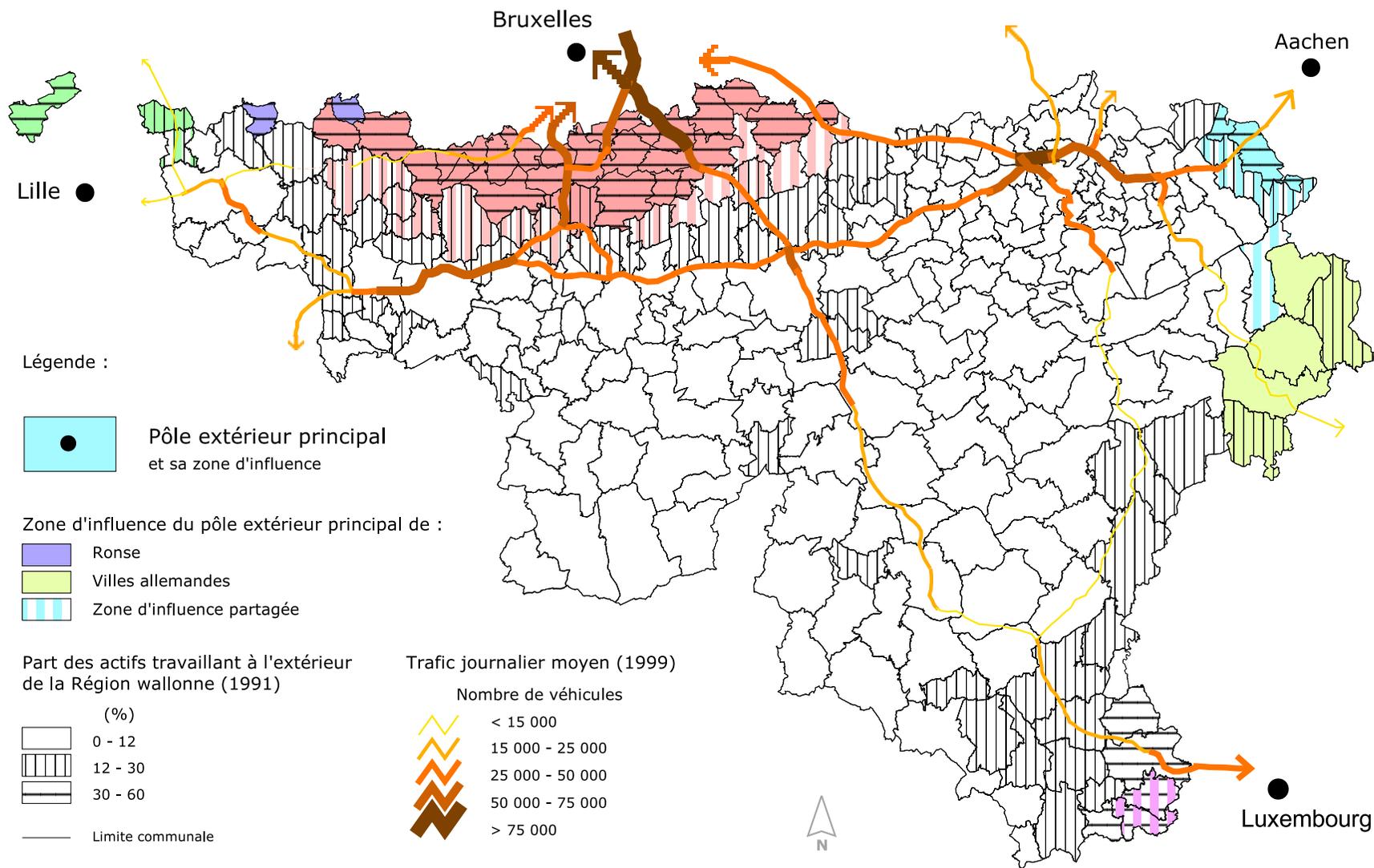
Cette carte montre que, pour nombre de communes du territoire wallon, toute politique d'aménagement du territoire à l'échelle locale (et donc toute forme d'association de communes) doit tenir compte de cette forte synergie avec l'extérieur, voire se concevoir en collaboration avec les régions voisines dont elles dépendent parfois étroitement.

Il existe actuellement trois cas de coopération institutionnalisée entre communes frontalières

wallonnes et des espaces extérieurs contigus : le Hainaut occidental dans le cadre du Grand Lille (COPIT), la Lorraine belge au sein du Pôle européen de développement (PED) qui regroupe également des territoires de Lorraine française et du Luxembourg (et plus largement du *Saar-Lor-Lux*), enfin la région liégeoise au sein de MHAL, avec les autorités de la Flandre, des Pays-Bas et de l'Allemagne<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Pour plus d'informations sur ces coopérations transfrontalières, on se reportera entre autres au rapport CPDT 1999 «Analyse comparée des plans régionaux et suprarégionaux de la Région wallonne», 1999-2000, site SDER de la Région wallonne.

# Intensité des relations transrégionales



Sources des données : INS, recensement 1991; INS 1999; Atlas commercial de Belgique, 2000

CPDT Réalisation : G. Van Hamme (IGEAT - GUIDE)

Le SDER veut inscrire la Région wallonne dans un espace suprarégional, ouvert sur l'Europe. Son projet de structure spatiale mentionne spécifiquement l'intégration de la dimension suprarégionale dans le développement spatial de la Wallonie comme un enjeu majeur. La Région wallonne doit participer aux enceintes suprarégionales, mais dans le cadre «d'une vision très claire des enjeux territoriaux essentiels pour la région» (p. 118).

Ces aires transrégionales, autour de Lille, Luxembourg, Bruxelles et Liège, sont d'autant plus importantes que les développements métropolitains de la Wallonie doivent s'y incorporer. Elles sont aussi un enjeu essentiel puisqu'elles peuvent permettre à la Wallonie de s'inscrire de façon active dans les orientations spatiales au niveau européen (SDEC), par exemple dans les stratégies en matière de transport.

La mise en œuvre du projet spatial veut structurer ces aires de coopérations transrégionales, entre autres par l'élaboration de schémas de développement territorial.

Le CAW rappelle également que «la Wallonie est ouverte sur l'extérieur» (p. 25), et l'importance d'inscrire la Région wallonne dans un cadre suprarégional, d'être un partenaire «crédible et dynamique» au sein de l'Europe, et d'avoir la possibilité d'intervenir en amont des processus de décision.

Dans ses dix principes d'actions, le CAW énonce en particulier la nécessité de renforcer la coopération Wallonie-Bruxelles, cet axe étant perçu comme «une priorité» (p. 42).